



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PREFECTURE DE L' AISNE**

***RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS***

**Édition partie 6 du mois de Décembre 2014**

**PREFECTURE****CABINET***Bureau de la sécurité intérieure*

Arrêtés en date du 24 décembre 2014 portant autorisation, modification ou renouvellement d'un système de vidéoprotection Page 3008 à 3022

*Service interministériel de défense et de protection civile*

Arrêté en date du 23 décembre 2014 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs de la commune d'ESSÔMES-SUR-MARNE Page 3023

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L' AISNE***Division stratégie, contrôle de gestion et qualité de service*

Délégation de signature accordée le 29 décembre 2014 par Mme Yvette CRAIGHERO, responsable de la trésorerie de Soissons , à Mme Marie-Paule VELLY-LAMBERT Page 3024

Délégation de signature accordée le 29 décembre 2014 par Mme Yvette CRAIGHERO, responsable de la trésorerie de Soissons , à Mme Karine DUPONT Page 3025

Délégation de signature accordée le 29 décembre 2014 par Mme Yvette CRAIGHERO, responsable de la trésorerie de Soissons , à M. Denis GARNIER Page 3026

Délégation de signature accordée le 29 décembre 2014 par Mme Yvette CRAIGHERO, responsable de la trésorerie de Soissons , à Mme Martine PIANCA Page 3027

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DE PICARDIE***Direction du 1er Recours, des Professionnels de Santé, du Médico-Social et de la Gestion des Risques**Sous-Direction des Soins de 1er Recours et des Professionnels de Santé**Délégation territoriale de l'Aisne*

Arrêté D-PRPS-MS-GDR n°2014-591 en date du 22 décembre 2014 relatif à la garde départementale des entreprises privées de transport sanitaire terrestre pour la période de janvier à décembre 2015 pour le département de l'Aisne + Annexe\_Garde\_Amb\_2015-Aisne Page 3028

**PREFECTURE**

**CABINET**

*Bureau de la sécurité intérieure*

Arrêtés en date du 24 décembre 2014 portant autorisation, modification  
ou renouvellement d'un système de vidéoprotection

**ARRETE**

Le responsable territorial sûreté est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en oeuvre un système de vidéoprotection situé "DIRECTION DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE DE PICARDIE" 4, place du Général Félix 02370 VAILLY SUR AISNE.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du directeur de la sûreté, 44 boulevard de Vaugirard 75015 PARIS.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL

**ARRETE**

Le responsable territorial sûreté est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en oeuvre un système de vidéoprotection situé "DIRECTION DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE DE PICARDIE" 5, rue du 7<sup>ème</sup> BCA 02370 VAILLY SUR AISNE.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du directeur de la sûreté, 44 boulevard de Vaugirard 75015 PARIS.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL

ARRETE

Le responsable territorial sûreté est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en oeuvre un système de vidéoprotection situé "DIRECTION DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE DE PICARDIE" 1, place de Carnegie 02700 TERGNIER.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du directeur de la sûreté, 44 boulevard de Vaugirard 75015 PARIS.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL

ARRETE

Le responsable territorial sûreté est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en oeuvre un système de vidéoprotection situé "DIRECTION DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE DE PICARDIE" 13, rue de Missemboeuf 02440 MONTESCOURT LIZEROLLES.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du directeur de la sûreté, 44 boulevard de Vaugirard 75015 PARIS.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL

ARRETE

Le responsable territorial sûreté est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en oeuvre un système de vidéoprotection situé "DIRECTION DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE DE PICARDIE" 48, rue Pasteur 02390 ORIGNY SAINTE BENOITE.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du directeur de la sûreté, 44 boulevard de Vaugirard 75015 PARIS.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL

ARRETE

Le responsable territorial sûreté est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en oeuvre un système de vidéoprotection situé "DIRECTION DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE DE PICARDIE" 8, rue Luce de Lancival 02410 SAINT GOBAIN.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du directeur de la sûreté, 44 boulevard de Vaugirard 75015 PARIS.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL

ARRETE

Le responsable territorial sûreté est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en oeuvre un système de vidéoprotection situé "DIRECTION DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE DE PICARDIE" 249, rue de l'éclaireur de Nice 02510 ETEUX.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du directeur de la sûreté, 44 boulevard de Vaugirard 75015 PARIS.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL

ARRETE

Le responsable territorial sûreté est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en oeuvre un système de vidéoprotection situé "DIRECTION DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE DE PICARDIE" 69, rue du Général De Gaulle 02260 LA CAPELLE.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du directeur de la sûreté, 44 boulevard de Vaugirard 75015 PARIS.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL

ARRETE

Monsieur Jérôme PALICHLEB est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en oeuvre un système de vidéoprotection situé "LE VATIN" 9, place Vatin 02230 FRESNOY LE GRAND.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Jérôme PALICHLEB, 9 place Vatin 02230 FRESNOY LE GRAND.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL

ARRETE

Monsieur Hervé MIROUX est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en oeuvre un système de vidéoprotection situé "Mc DONALD'S – CHAMIX EURL" avenue d'Essômes 02400 CHATEAU THIERRY.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Hervé MIROUX, avenue d'Essômes 02400 CHATEAU THIERRY.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL

ARRETE

Monsieur Hu CHENG est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en oeuvre un système de vidéoprotection situé "CENTRE DE LAVAGE – CLEAN WASH" parc des portes de Soissons 02200 VAUXBUIN.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Hu CHENG, 398 chemin du Chatelain 60400 NOYON.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL

ARRETE

Madame Aurore DA SILVA TAVARES est autorisée, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en oeuvre un système de vidéoprotection situé "SAS VICODAN" 9, avenue de La Ferté Milon 02600 VILLERS COTTERETS.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Madame Aurore DA SILVA TAVARES, 9 avenue de La Ferté Milon 02600 VILLERS COTTERETS.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL

ARRETE

Monsieur Martial DURIEUX est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en oeuvre un système de vidéoprotection situé "NOZ – SARL LAON" rue Armand Brimboeuf 02000 LAON.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Martial DURIEUX, 5 et 17 rue de Corbusson - ZA le Chatellier II 53940 SAINT BERTHEVIN.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL

ARRETE

Monsieur Martial DURIEUX est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en oeuvre un système de vidéoprotection situé "NOZ – SARL QUENT" 5, avenue Pierre Choquart 02100 SAINT QUENTIN.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Martial DURIEUX, 5 et 17 rue de Corbusson - ZA le Chatellier II 53940 SAINT BERTHEVIN.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL

ARRETE

Monsieur Martial DURIEUX est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en oeuvre un système de vidéoprotection situé "NOZ – SARL TERGNIER" ZA du pont de l'Elva 02700 TERGNIER.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Martial DURIEUX, 5 et 17 rue de Corbusson - ZA le Chatellier II 53940 SAINT BERTHEVIN.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL

ARRETE

Monsieur Martial DURIEUX est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en oeuvre un système de vidéoprotection situé "NOZ – SARL COTTERET" la queue d'Oigny 02600 VILLERS COTTERETS.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Martial DURIEUX, 5 et 17 rue de Corbusson - ZA le Chatellier II 53940 SAINT BERTHEVIN.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL

ARRETE

Monsieur Jean-Paul BERSON est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à mettre en oeuvre un système de vidéoprotection situé "DECHETERIE" route départementale 17 02290 AMBLENY.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Jean-Paul BERSON, 2/4 rue St Christophe 02290 VIC SUR AISNE.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL



ARRETE

Le chargé de sécurité est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à modifier l'installation du système de vidéoprotection situé "CIC NORD OUEST" 16, rue Jean Jaurès 02110 BOHAIN EN VERMANDOIS.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du chargé de sécurité, 33 avenue Le Corbusier 59000 LILLE.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL

ARRETE

Le chargé de sécurité est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à modifier l'installation du système de vidéoprotection situé "CIC NORD OUEST" 60, rue du Général Leclerc 02100 SAINT QUENTIN.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du chargé de sécurité, 33 avenue Le Corbusier 59000 LILLE.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL

ARRETE

Le directeur de la sécurité est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à modifier l'installation du système de vidéoprotection situé "HSBC SAINT QUENTIN" 5, rue de la sellerie 02100 SAINT QUENTIN.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du poste central de télésecurité (PCT), 4 place Pyramide 92800 PARIS LA DEFENSE.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL

ARRETE

Monsieur Nicolas MELIN est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à modifier l'installation du système de vidéoprotection situé "CAMPANILE" rue Jacques Brel 02200 SOISSONS.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du service direction, rue Jacques Brel 02200 SOISSONS.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL

ARRETE

Monsieur Franck BRIFFAUT est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à modifier l'installation du système de vidéoprotection situé "COMMUNE DE VILLERS COTTERETS".

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Eric FLAGEUL, 6 rue de l'hôtel de ville 02600 VILLERS COTTERETS.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL

ARRETE

Le responsable territorial sûreté est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à modifier l'installation du système de vidéoprotection situé "DIRECTION TERRITORIALE DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE DE PICARDIE" 36, rue du Général Leclerc 02100 SAINT QUENTIN.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du directeur de la sûreté, 44 boulevard de Vaugirard 75015 PARIS.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL

ARRETE

Le responsable territorial sûreté est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à modifier l'installation du système de vidéoprotection situé "DIRECTION TERRITORIALE DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE DE PICARDIE" 1, rue de Lyon 02321 SAINT QUENTIN.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du directeur de la sûreté, 44 boulevard de Vaugirard 75015 PARIS.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL

ARRETE

Le responsable territorial sûreté est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à modifier l'installation du système de vidéoprotection situé "DIRECTION TERRITORIALE DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE DE PICARDIE" 38, rue du Martroy 02220 BRAINE.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du directeur de la sûreté, 44 boulevard de Vaugirard 75015 PARIS.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL

ARRETE

Le responsable territorial sûreté est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à modifier l'installation du système de vidéoprotection situé "DIRECTION TERRITORIALE DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE DE PICARDIE" 129, rue Emile Morlot 02310 CHARLY SUR MARNE.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du directeur de la sûreté, 44 boulevard de Vaugirard 75015 PARIS.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL

ARRETE

Le responsable territorial sûreté est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à modifier l'installation du système de vidéoprotection situé "DIRECTION TERRITORIALE DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE DE PICARDIE" 15, rue de Tergnier 02800 BEAUTOR.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de la directrice territoriale sûreté, 2 rue Saint Laurent 60021 BEAUVAIS.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL

ARRETE

Le responsable territorial sûreté est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à modifier l'installation du système de vidéoprotection situé "DIRECTION TERRITORIALE DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE DE PICARDIE" 3, rue du Val 02200 BELLEU.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de la directrice territoriale sûreté, 2 rue Saint Laurent 60021 BEAUVAIS.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL

ARRETE

Le responsable territorial sûreté est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à modifier l'installation du système de vidéoprotection situé "DIRECTION TERRITORIALE DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE DE PICARDIE" 6, rue Morlet 02420 BELLICOURT.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de la directrice territoriale sûreté, 2 rue Saint Laurent 60021 BEAUVAIS.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL

ARRETE

Le responsable territorial sûreté est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à modifier l'installation du système de vidéoprotection situé "DIRECTION TERRITORIALE DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE DE PICARDIE" 4, rue Fagard 02110 BOHAIN EN VERMANDOIS.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du directeur de la sûreté, 44 boulevard de Vaugirard 75015 PARIS.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL

ARRETE

Le responsable territorial sûreté est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à modifier l'installation du système de vidéoprotection situé "DIRECTION TERRITORIALE DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE DE PICARDIE" 3, rue du Général De Gaulle 02190 GUIGNICOURT.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du directeur de la sûreté, 44 boulevard de Vaugirard 75015 PARIS.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL

ARRETE

Le responsable territorial sûreté est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à modifier l'installation du système de vidéoprotection situé "DIRECTION TERRITORIALE DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE DE PICARDIE" 106, rue d'Isle 02100 SAINT QUENTIN.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de la directrice territoriale sûreté, 2 rue Saint Laurent 60021 BEAUVAIS.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL

ARRETE

Le responsable territorial sûreté est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à modifier l'installation du système de vidéoprotection situé "DIRECTION TERRITORIALE DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE DE PICARDIE" 2, rue Léon Blum 02830 SAINT MICHEL.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du directeur de la sûreté, 44 boulevard de Vaugirard 75015 PARIS.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL

ARRETE

Le responsable territorial sûreté est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à modifier l'installation du système de vidéoprotection situé "DIRECTION TERRITORIALE DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE DE PICARDIE" 6, rue du Général Maunoury 02290 VIC SUR AISNE.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du directeur de la sûreté, 44 boulevard de Vaugirard 75015 PARIS.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL

ARRETE

Le responsable territorial sûreté est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à modifier l'installation du système de vidéoprotection situé "DIRECTION TERRITORIALE DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE DE PICARDIE" 1, avenue Jules Lefèvre 02400 CHATEAU THIERRY.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du directeur de la sûreté, 44 boulevard de Vaugirard 75015 PARIS.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL

ARRETE

Le responsable territorial sûreté est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à modifier l'installation du système de vidéoprotection situé "DIRECTION TERRITORIALE DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE DE PICARDIE" place Jacques Duclos 02430 GAUCHY.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du directeur de la sûreté, 44 boulevard de Vaugirard 75015 PARIS.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL

ARRETE

Le responsable territorial sûreté est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à modifier l'installation du système de vidéoprotection situé "DIRECTION TERRITORIALE DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE DE PICARDIE" 30, rue Malézieux Briquet 02870 CREPY.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du directeur de la sûreté, 44 boulevard de Vaugirard 75015 PARIS.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL

ARRETE

Le responsable territorial sûreté est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à modifier l'installation du système de vidéoprotection situé "DIRECTION TERRITORIALE DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE DE PICARDIE" 38, place Paul Doumer 02800 LA FERRE.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du directeur de la sûreté, 44 boulevard de Vaugirard 75015 PARIS.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL

ARRETE

Le responsable territorial sûreté est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à modifier l'installation du système de vidéoprotection situé "DIRECTION TERRITORIALE DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE DE PICARDIE" 20, rue Pasteur 02500 HIRSON.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du directeur de la sûreté, 44 boulevard de Vaugirard 75015 PARIS.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL

ARRETE

Le responsable territorial sûreté est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à modifier l'installation du système de vidéoprotection situé "DIRECTION TERRITORIALE DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE DE PICARDIE" 19, rue Théodore Blot 02170 LE NOUVION EN THIERACHE.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du directeur de la sûreté, 44 boulevard de Vaugirard 75015 PARIS.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL

ARRETE

Le responsable territorial sûreté est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à modifier l'installation du système de vidéoprotection situé "DIRECTION TERRITORIALE DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE DE PICARDIE" 7, rue du Château 02470 NEUILLY SAINT FRONT.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du directeur de la sûreté, 44 boulevard de Vaugirard 75015 PARIS.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL



ARRETE

Le responsable territorial sûreté est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à modifier l'installation du système de vidéoprotection situé "DIRECTION TERRITORIALE DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE DE PICARDIE" 7, allée Henri Barbusse 02300 CHAUNY.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du directeur de la sûreté, 44 boulevard de Vaugirard 75015 PARIS.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL

ARRETE

Le responsable territorial sûreté est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à modifier l'installation du système de vidéoprotection situé "DIRECTION TERRITORIALE DE L'ENSEIGNE DE LA POSTE DE PICARDIE" 6, place des anciens combattants 02140 VERVINS.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du directeur de la sûreté, 44 boulevard de Vaugirard 75015 PARIS.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL

ARRETE

Monsieur Yves RAMANITRA est autorisé, pour une durée de 5 ans renouvelable, à poursuivre l'exploitation du système de vidéoprotection situé "PHARMACIE RAMANITRA" 16 grande rue 02330 CONDE EN BRIE.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès de Monsieur Yves RAMANITRA, 16 grande rue 02330 CONDE EN BRIE.

Fait à LAON, le 24 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet  
Signé : Grégory CANAL

*Service interministériel de défense et de protection civile*

Arrêté en date du 23 décembre 2014 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs de la commune d'ESSÔMES-SUR-MARNE

Le Préfet de l'Aisne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code de l'environnement et notamment son article L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;  
Vu le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;  
Vu le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;  
Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;  
Vu l'arrêté du 11 décembre 2007 relatif à l'information des acquéreurs et locataires ;  
Vu l'arrêté du 06 novembre 2014 portant approbation du plan de prévention des risques inondations et coulées de boue (PPRicb) de la commune d'Essômes-sur-Marne  
Sur proposition du Sous-préfet directeur de cabinet ;

A R R E T E

Article 1<sup>er</sup> : La commune d'ESSÔMES-SUR-MARNE fait l'objet du plan de prévention des risques inondations par débordement de la rivière Marne approuvé le 16 novembre 2007 et du plan de prévention des risques inondations et coulées de boue approuvé le 06 novembre 2014.

La liste des documents utiles à l'établissement de l'état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :

- le dossier départemental des risques majeurs approuvé,
- le plan de prévention des risques inondations par débordement de la rivière Marne approuvé le 16 novembre 2007,
- le plan de prévention des risques inondations et coulées de boue de la commune d'Essômes-sur-Marne approuvé le 06 novembre 2014

Ces documents sont consultables :

- à la préfecture,
- à la mairie,
- à la direction départementale des territoires,
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aisne : <http://www.aisne.gouv.fr>

Article 2 : L'arrêté du 11 décembre 2007 est abrogé.

Article 3 : Le Sous-préfet directeur de cabinet, le chef du SIDPC, le maire de la commune d'Essômes-sur-Marne et le Directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAON, le 23 décembre 2014

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet Directeur de Cabinet,  
Signé : Grégory CANAL

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L' AISNE**

*Division stratégie, contrôle de gestion et qualité de service*

Délégation de signature accordée le 29 décembre 2014 par Mme Yvette CRAIGHERO,  
responsable de la trésorerie de Soissons,  
à Mme Marie-Paule VELLY-LAMBERT

Le soussigné Yvette CRAIGHERO  
responsable de la Trésorerie de Soissons Agglomération  
déclare donner délégation de signature à Mme Marie-Paule VELLY-LAMBERT , Contrôleur principal des  
Finances publiques.

- Pour gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de Soissons Agglomération.

Elle pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Aisne les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, d'une manière générale, effectuer toute opération concernant la Trésorerie de Soissons Agglomération sans son concours mais sous sa responsabilité.

Fait à Soissons, le 29 décembre 2014

SIGNATURE :  
Marie-Paule VELLY-LAMBERT

SIGNATURE :  
Yvette CRAIGHERO

Délégation de signature accordée le 29 décembre 2014 par Mme Yvette CRAIGHERO,  
responsable de la trésorerie de Soissons,  
à Mme Karine DUPONT

Le soussigné Yvette CRAIGHERO  
responsable de la Trésorerie de Soissons Agglomération  
déclare donner délégation de signature à Mme Karine DUPONT, Inspecteur des Finances publiques.

- Pour gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de Soissons Agglomération.

Elle pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Aisne les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, d'une manière générale, effectuer toute opération concernant la Trésorerie de Soissons Agglomération sans son concours mais sous sa responsabilité.

Fait à Soissons, le 29 décembre 2014

SIGNATURE :  
Karine DUPONT

SIGNATURE :  
Yvette CRAIGHERO

Délégation de signature accordée le 29 décembre 2014 par Mme Yvette CRAIGHERO,  
responsable de la trésorerie de Soissons,  
à M. Denis GARNIER

Le soussigné Yvette CRAIGHERO  
responsable de la Trésorerie de Soissons Agglomération  
déclare donner délégation de signature à M. Denis GARNIER ,  
Contrôleur principal des Finances publiques.

- Pour gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de Soissons Agglomération.

Il pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Aisne les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, d'une manière générale, effectuer toute opération concernant la Trésorerie de Soissons Agglomération sans son concours mais sous sa responsabilité.

Fait à Soissons, le 29 décembre 2014

SIGNATURE :  
Denis GARNIER

SIGNATURE :  
Yvette CRAIGHERO

Délégation de signature accordée le 29 décembre 2014 par Mme Yvette CRAIGHERO,  
responsable de la trésorerie de Soissons,  
à Mme Martine PIANCA

Le soussigné Yvette CRAIGHERO  
responsable de la Trésorerie de Soissons Agglomération  
déclare donner délégation de signature à Mme Martine PIANCA ,  
Contrôleur principal des Finances publiques.

- Pour gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de Soissons Agglomération.

Il pourra opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, exercer toutes poursuites, acquitter tous mandats, et exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, opérer à la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Aisne les versements aux époques prescrites, le représenter auprès de la Poste pour toute opération.

Pour, d'une manière générale, effectuer toute opération concernant la Trésorerie de Soissons Agglomération sans son concours mais sous sa responsabilité.

Fait à Soissons, le 29 décembre 2014

SIGNATURE  
Martine PIANCA

SIGNATURE  
Yvette CRAIGHERO

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DE PICARDIE

*Direction du 1er Recours, des Professionnels de Santé, du Médico-Social  
et de la Gestion des Risques  
Sous-Direction des Soins de 1er Recours et des Professionnels de Santé  
Délégation territoriale de l'Aisne*

### Arrêté D-PRPS-MS-GDR n° 2014-591 relatif à la garde départementale des entreprises privées de transport sanitaire terrestre pour la période de janvier à décembre 2015 pour le département de l'Aisne et son annexe.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie

#### ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : Le service de garde des entreprises de transport sanitaire des neuf secteurs que comporte le département de l'Aisne est fixé conformément aux tableaux ci-annexés, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015.

Article 2 : La garde s'effectuera de la manière suivante :

- toutes les nuits de 20 heures le soir au lendemain 8 heures du matin
- les samedis, dimanches et jours fériés de 8 heures du matin à 20 heures le soir.
- 

Article 3 : Les obligations du service de garde ne font pas obstacle aux obligations générales liées à l'agrément du transporteur sanitaire telles qu'indiquées dans les textes rappelés en visa du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié au SAMU 02, à la caisse primaire d'assurance maladie de l'Aisne, aux entreprises de transport sanitaire du département et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région et de la Préfecture de l'Aisne.

Article 5 : La Sous Directrice Soins de 1<sup>er</sup> recours et Professionnels de Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux intéressés ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie, sise 52 rue Daire 80037 Amiens,
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de la santé et des sports,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif sis 14 rue Lemerchier, 80000 Amiens.

En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai franc de deux mois après la notification d'une décision expresse ou implicite de rejet.

Fait à Amiens le 22 décembre 2014

P/Le Directeur Général de l'Agence  
Régionale de Santé de Picardie,  
et par délégation,  
La Directrice Générale Adjointe,  
Signé : Françoise VAN RECHEM

*L'annexe à cet arrêté est consultable  
sur le portail des services de l'Etat dans l'Aisne  
(<http://www.aisne.gouv.fr/Publications/Recueil-des-Actes-Administratifs>  
n°2014\_70\_Decembre\_partie\_6 - Annexe\_Garde\_Amb\_2015-Aisne)*